## **DECHETS ACCEPTES / REFUSES**

## Les déchets acceptés en déchetteries sont :

- végétaux (diamètre inférieur à 10 cm)
- les encombrants ménagers
- la ferraille
- les métaux non ferreux
- les déchets inertes
- les cartons, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, magazines, papiers
- emballages verre blanc et verre couleur (bouteilles, flacons PVC, PET, PEHD...)
- emballages acieraluminium (canettes, boîtes...)
- textiles, vêtements
- piles
- huiles de vidange
- huiles alimentaires
- batteries
- les déchets diffus spécifiques (peintures, solvants..) en petite quantité.
- les bouchons de liège
- les déchets non recyclables en petites quantités
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les radiographies
- Les lampes et néons
- Les mobiliers (matelas, canapés...)
- Les pneus de véhicules automobiles de particuliers déjantés provenant de véhicules de tourisme, camionnettes et de deux roues
- Les cartouches d'encre

## Les déchets refusés sont :

- Les ordures ménagères traditionnelles
- Les déchets artisanaux, commerciaux
- Les déchets agricoles tels que produits phytosanitaires et leurs contenants mêmes vides, les ficelles, bâches plastique....
- Les déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin
- Les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur toxicité, de leur pouvoir radioactif ou de leur caractère explosif.
- Les déchets amiante, amiante-ciment
- Les médicaments
- Les déchets d'activités de soins
- Les souches
- Les déchets non refroidis (cendres...)
- Les bouteilles de gaz
- Les pneumatiques professionnels
- Les cadavres d'animaux
- Carcasses de voitures
- Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice